



[Société](#) 18/02/2010 à 00h00

La gestation pour autrui, idée qui avance à gauche

Analyse. Même si certaines féministes sont hostiles, une «dynamique générationnelle» se fait jour au PS pour la légalisation.

Par CHARLOTTE ROTMAN

Véritable boîte à fantômes, longtemps refoulée, la question des mères porteuses vient bousculer la gauche. Aujourd'hui, ce qu'on appelle la «*gestation pour autrui*» s'invite dans le débat politique, via l'histoire des époux Mennesson (lire ci-contre). Le PS l'a compris et a retroussé ses manches pour répondre à cette demande sociale. Avec des remous, et notamment l'opposition redoutable de la philosophe Sylviane Agacinski, en campagne contre cette «*barbarie*», mais aussi des avancées pour les partisans d'une légalisation de cette pratique, proscrite en France depuis 1994. Il faut dire que la droite a mis son veto à toute reconnaissance, alors que la révision des lois de bioéthique approche.

Homoparentalité. Au PS, les signes d'ouverture se multiplient. «*Personne ne peut aujourd'hui s'approprier la position du PS, mais les choses avancent assez vite*», estime Patrick Bloche, député de Paris. Hier artisan du pacs, aujourd'hui partisan de la gestation pour autrui (GPA), il est persuadé qu'une «*dynamique générationnelle*» est à l'œuvre. A Solférino, Najat Vallaud-Belkacem, 32 ans, secrétaire nationale aux questions de société et Bertrand Monthubert, presque la quarantaine, secrétaire national à la recherche, ont planché sur le sujet. «*La droite est toujours gênée par la reconnaissance de l'homoparentalité, cela perturbe sa réflexion*, analyse Bertrand Monthubert. *Nous avons, au contraire, un préalable : la reconnaissance des différentes formes de parentalité.*» Cela permet de réfléchir tranquillement au reste. «*On n'a pas voulu se laisser enfermer par le débat sur l'homoparentalité, la GPA en fait partie, mais le dépasse*, confirme Patrick Bloche. *D'ailleurs, j'ai été sensibilisé par le récit des couples comme les Mennesson, infertiles, souvent mariés. On ne peut pas faire comme la droite et dire : "Circulez, il n'y a rien à voir".*»

Bertrand Monthubert, à titre personnel, est «*ouvert*». «*J'entends les arguments de marchandisation, de dérive, mais je ne crois pas qu'on puisse totalement évacuer la réalité du don. Seulement, il faut des limites fortes, pour éviter les dérives.*» Il y a aussi chez lui du «*pragmatisme*» : si on ne fait rien, «*on laisse les enfants nés par GPA à l'étranger dans un no man's land juridique*».

Au siège du PS, le président d'Homosexualité et Socialisme, Gilles Bon-Maury, fait aussi campagne. Son livre *Familles en miettes* se veut une réponse à celui d'Agacinski (intitulé *Corps en miettes*). Au sein du Laboratoire des idées, la boîte à outils du PS, il préside un groupe de travail sur les nouvelles familles, favorable à la levée de l'interdiction.

Au Sénat, les partisans de la GPA font leur trou. La socialiste Michèle André, *«féministe old style»* selon un collègue, ex-secrétaire d'Etat aux Droits des femmes du gouvernement Rocard, a rassemblé ce mois-ci une quarantaine de sénateurs, dont Robert Badinter, Jean-Pierre Bel, président du groupe PS, François Rebsamen, Jean-Noël Guérini, Bariza Khiari autour d'une proposition de loi *«tendant à autoriser et encadrer la gestation pour autrui»*. *«On joue la compréhension, on donne des arguments pour mettre fin à des trafics d'argent et une insécurité juridique»*, confiait alors Michèle André.

A l'Assemblée, Patrick Bloche et Serge Blisko sont à la pointe de ce combat. Dans une contribution au rapport Leonetti sur la bioéthique, ils regrettent que *dans la loi actuelle «l'accès aux techniques d'assistance médicale à la procréation [soit] ouvert à la femme privée de la possibilité de concevoir mais capable de porter un enfant [grâce au don de gamètes, ndlr] et refusé à la femme privée de la possibilité de porter [sans utérus, ndlr] mais pas de concevoir un enfant.»*

Protocole. Vendredi, la Fondation Terra Nova, *think-tank* de gauche animé par Olivier Ferrand, a présenté des *«propositions progressistes, en phase avec la demande sociale contemporaine»*. Le groupe de travail sur la bioéthique, présidé par la psychanalyste Geneviève Delaisi de Parseval et la juriste Valérie Depadt-Sebag, dont la ligne directrice a été le *«droit à fonder une famille»*, plaide pour une légalisation de la GPA. *«La médecine de la reproduction n'est pas la même que les autres, elle est palliative. Pour la GPA, comme pour le don de gamètes, on fait appel à un "tiers procréateur". La différence c'est que la femme, qui ne se retrouvera pas enceinte, ne peut le cacher»*, souligne Geneviève Delaisi. Leur rapport propose donc *«un protocole quasi identique à celui de la fécondation in vitro, la grossesse en moins»*. *Ce qui a l'avantage de dédramatiser. Pour Terra Nova*, dès lors que la gestatrice agit *«de façon parfaitement libre et éclairée»*, son don *«a le sens d'un acte de générosité et de liberté que la loi, peut être, se doit de reconnaître et de protéger»*. Le tout, *«dans un cadre strictement défini et contrôlé»* que la juriste Valérie Depadt-Sebag a détaillé et rédigé comme pour servir à une future proposition de loi.

A gauche, il reste des gens à convaincre. Bertrand Monthubert le sait, le débat est encore *«passionnel»*, et son groupe de travail ne proposera vraisemblablement pas d'avis tranché au bureau national du PS. *«Il faut démontrer, expliquer»*, analyse Christine Frey, maire adjointe PS du III^e arrondissement de Paris, et membre de Terra Nova.

Au PS, la plus forte réticence vient de certaines féministes qui craignent une marchandisation du corps de la femme. *«Les vieilles copines féministes sont vent debout»*, glisse un pro-GPA. Elles s'appuient avec bonheur sur la démonstration virulente mais brillante de Sylviane Agacinski pour qui *«les trois petites lettres GPA sont sans doute rassurantes, mais elles constituent une mystification et maquillent une forme inédite de servitude et d'abaissement des femmes»*.